

VITRY-EN-CHAROLLAIS CONSEIL MUNICIPAL

Méthaniseur : la mairie « ira vraisemblablement » en justice

Réunis en conseil municipal vendredi soir, les élus ont à nouveau évoqué le sujet de l'usine de méthanisation qui doit être construite à Colaillet. « Le préfet a refusé de revenir sur sa décision d'accorder le permis de construire à la société Naskéo », a déclaré le maire, Daniel Therville, précisant que la préfecture estimait que les différents éléments du dossier étaient valides et qu'il n'y avait donc pas lieu d'annuler le projet. « On a maintenant jusqu'au 16 août pour déposer un recours contentieux. On ira vraisemblablement jusqu'à... » L'édile a également précisé que la société Naskéo avait demandé plusieurs rencontres avec les élus. « J'ai répondu que ce n'était ni opportun, ni nécessaire. »



Ludovic Le Gorre
ludovic.legorre2@lejsl.fr

■ Le permis de construire pour le méthaniseur a été accepté par la préfecture, début février. Photo Ludovic LE GORRE

Avenir incertain pour le terrain de foot d'Eternit



■ Le terrain est inoccupé depuis la dissolution de l'Association sportive (AS) Eternit Vitry, fin 2014. Photo Ludovic LE GORRE

L'un des sujets les plus débattus à l'occasion du conseil a été le devenir du terrain de football et des vestiaires de l'AS Eternit. Inutilisé depuis la dissolution de l'association sportive, fin 2014, le terrain se situe au niveau des Guérets. « On a rencontré, fin juin, les propriétaires, le comité d'entreprise de CRI (Ciments renforcés industries, ex-Eternit, NDLR) », a expliqué le maire. Puis, un courrier a été reçu avec une proposition : le terrain serait vendu 7 000 €, si la commune s'engage à en assurer l'entretien pendant 15 ans, et qu'elle donne la

priorité au RCXV Charolais-Brionnais, le club de rugby, quant à son utilisation. « Ça ne correspond pas complètement à ce qui a été dit quand nous les avons vus », ont déploré les élus. D'autant que de nombreuses questions se posent. Ainsi, Michèle Merle, adjointe, a souligné le problème du bâtiment des vestiaires, qui contiendrait de l'amiante. « Il faut voir ce que coûterait un désamiantage ou une démolition. » Des arguments ont été donnés en faveur de l'achat, comme le fait qu'il s'agisse d'une réserve foncière pour la

commune. De son côté, Jean-Pierre Bouillot, élu d'opposition et président du RCXV, a déclaré : « Je pense que la commune devrait l'acheter, mais je suis du club de rugby, je ne peux pas être juge et partie. Ce que je peux dire, c'est qu'on cherche un terrain. Si c'est celui-là, c'est celui-là, sinon tant pis. » Estimant pour l'instant ne pas avoir assez d'informations, les élus ont remis leur décision à plus tard, le temps de revoir les propriétaires et de se renseigner sur les questions d'amiante.

Ludovic Le Gorre

200

C'est en euros, le montant de l'aide que le conseil municipal a décidé d'octroyer à l'intersyndicale d'Allia, afin d'aider les salariés dans leurs démarches pour sauver leur emploi. Sept Vitriers travaillent dans l'entreprise digoinaise menacée de fermeture. Si l'aide a été décidée, le conseiller d'opposition, Jean-Pierre Bouillot, a, lui, voté contre, estimant que la somme n'était pas assez importante et que le montant de la subvention devrait être plus élevé.

Fusion : « De toute façon, dire non, ça ne sert à rien »

Comme dans les communes voisines, le conseil de Vitry a été invité à se prononcer sur le périmètre de la nouvelle communauté de communes Digoin-Paray-Charolles qui devrait être créée en 2017. « Au conseil de novembre, on s'était prononcé pour », a rappelé le maire avant de préciser que le périmètre comprenait les communes des intercommunalités actuelles de Paray-le-Monial, Digoin Val de Loire et du Cœur du Charolais, ainsi que la nouvelle commune du Rousset-Marizy. « De toute façon, dire non, ça ne sert à rien, a pour sa part ironisé un conseiller. Le préfet peut décider de passer outre l'avis des communes. » Le périmètre a ainsi été adopté à l'unanimité. Les élus se sont également prononcés favorablement pour le nom de Grand Charolais, pour la future collectivité. En revanche, ils ont choisi de ne pas se prononcer sur deux points : les compétences et le nombre de conseillers communautaires par commune, attendant d'avoir plus d'informations, ou que d'éventuels arbitrages aient lieu, avant de débattre.

Ludovic Le Gorre